

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Complet

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire:

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages, alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES:

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT: } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. }
{ \$1 PAR AN } } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } { \$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Recue de la Semaine: Son Eminence le cardinal archevêque de Paris a constitué un comité diocésain ayant pour but de maintenir et défendre les écoles primaires chrétiennes.—Les exilés de la Commune de 1871 en France.—Société de colonisation du diocèse de Montréal; lettre circulaire de Mgr Fabre, à ce sujet.—Colonie de canadiens-français à Ontario.—Société de colonisation à New-York.—Crise ministérielle à Manitoba.—Le *Métis*, journal publié à Manitoba.—Visite de Son Excellence le Marquis de Lorne et de Son Altesse la Princesse Louise, à Québec.—Ordinations à la Basilique de Québec.—Le Révd. M. Adolphe Légaré, curé de St. Denis de Kamouraska.—Soirée littéraire, musicale et dramatique donnée par les élèves du Collège de Ste. Anne, à l'occasion de la fête de leur vénéré supérieur.—L'importation et l'introduction de bestiaux des Etats-Unis dans la Puissance du Canada est de nouveau prohibée jusqu'au 6 septembre prochain.

Causerie Agricole: Défrichement des terres insectes.

Sujets divers: A nos abonnés.—Les petits oiseaux.—Culture du radis (raves).—Apiculture: des abeilles; espèce, génération, police et génie des abeilles; trois sortes d'abeilles dans une ruche.—Culture des pommes de terre.—Nourriture verte donnée au cheval.—Emplacement du rucher.

Choses et autres: Emigrants vers Manitoba.—La *Mechanic's Bank*.—Exportations d'animaux en Europe.

Recettes: Conservation du bouillon.—Comment rendre le cuir imperméable.

A MM. les maîtres de poste.—Plusieurs journaux nous sont renvoyés de temps à autre sans aucune indication de provenance. Nous attirons l'attention de MM. les maîtres de poste sur le règlement postal No. 7, ayant trait aux journaux, par lequel nous avons droit de recevoir un avis portant le timbre du bureau de poste d'où le journal est renvoyé, et cela à deux reprises consécutives. Nous regretterions d'avoir à nous plaindre en haut lieu des irrégularités dont nous avons à souffrir. Nous prions donc tous les maîtres de poste de bien vouloir renvoyer les numéros de la *Gazette des Campagnes* qui auront été refusés, et, d'indiquer, par la circulaire officielle, la raison du renvoi ainsi que le lieu du bureau de poste d'où le journal est renvoyé.

A nos abonnés.

Avec le présent numéro, nous commençons la publication de la dix-septième année de la *Gazette des Campagnes*.

Pour la troisième fois, nous avons dû suspendre

momentanément la publication de ce journal. La dernière suspension a été plus longue que nous l'avions d'abord prévu; nous croyions que sur les \$2,044 dues pour arrérages d'abonnement en recevoir au moins la moitié, et nous n'en avons reçu que le quart. Pour cette raison, nous n'avons pas pu en reprendre la publication au 1er avril.

Nous remercions ceux qui se sont empressés de nous payer. Cependant un grand nombre d'abonnés nous ont demandé un délai de un, deux et même trois mois; nous en avons tenu compte, et nous espérons qu'après la date fixée par chacun, l'on s'empressera de répondre à la promesse qui nous a été faite de payer au temps dit.

Pour ceux qui n'ont pas encore répondu à notre demande, nous leur donnons un mois de délai.

Nous n'avons pas voulu reprendre la publication de la *Gazette* sans être certain de pouvoir la publier d'une manière plus régulière qu'autrefois. A l'avenir, l'envoi de ce journal par la poste se fera le jeudi, jour même de sa publication, afin que tous les abonnés puissent la recevoir le dimanche.

Les lettres nombreuses d'encouragement que nous avons reçues, ainsi que le patronage des annonces, qui nous a été promis par les Honorables Ministres du Gouvernement Fédéral et celui de la Province de Québec, sont pour nous de puissants motifs à ne pas prolonger davantage la suspension de la publication de la *Gazette des Campagnes*.

Nous remercions la presse canadienne de sa sympathie à l'égard de la *Gazette des Campagnes*, et des vœux qu'elle formait pour que la suspension de ce journal d'agriculture ne fut pas de longue durée. Nous remercions MM. les éditeurs qui ont bien voulu nous envoyer leur journal durant le temps de la suspension de la *Gazette*: cette libéralité de leur part nous était d'autant plus agréable que nous conservons en liasse ces différents journaux qu'il nous est toujours si agréable de consulter, quand il s'agit de questions traitant de colonisation ou d'agriculture.

REVUE DE LA SEMAINE

— Son Eminence le cardinal archevêque de Paris a constitué un comité diocésain ayant pour objet de défendre et de maintenir les écoles primaires chrétiennes de garçons et de filles qui existent dans le diocèse de Paris. Cette œuvre a pour objet de restituer leurs classes aux maîtres et maîtresses injustement chassés, user des libertés qui restent aux catholiques pour assurer à leurs enfants une éducation chrétienne, aux pères le droit de la donner à leurs enfants. Le nombre et l'importance des souscriptions déjà obtenues en faveur des écoles chrétiennes libres, démontrent combien sont populaires à Paris, les Frères et les Sœurs qui se dévouent à l'éducation de l'enfance.

— La Société des réfugiés de la Commune, à New-York, a envoyé au comité électoral de Bordeaux qui a posé et soutenu la candidature Blanqui à la Chambre, quoiqu'exilé à la Calédonie pour avoir pris part au massacre de la Commune en 1871, une adresse dans laquelle elle félicite le comité d'avoir choisi et élu un martyr, malgré les efforts des opportunistes, d'accord avec les réactionnaires pour "pressurer et tromper le peuple." On remarquera dans ce document le passage suivant :

"Les phraseurs à double face qui mentent avec autant d'aplomb à la tribune qu'ils ont menti devant leurs électeurs sont pourtant bien convaincus que, sans les actes de ceux qu'ils calomnient si fort et dont les poitrines ont été trouées par les balles de l'armée de Versailles, sans les actes de ceux qui sont en Calédonie ou en exil, on ne prononcerait seulement pas le mot de République.

"Mais ils cherchent à faire croire, ingénument il est vrai, qu'une république qui laisse croupir en Calédonie, dans les prisons et en exil, les meilleurs de ses défenseurs, est la meilleure des républiques. En hommes sensés, vous avez répondu : Non. Ces gens, organisés en sectes, ont par leurs mensonges endormi la France, et pendant son sommeil ils la gouvernent."

Ce sont là les sentiments qui animent les 3,540 revenants graciés depuis un mois, et auxquels on alloue des subventions de 300,000 francs aux frais des contribuables.

— Le président de la République française vient de signer un nouveau décret gracieux plus de 400 condamnés pour faits relatifs à la Commune de 1871. C'est bien le cas de dire : S'il en reste encore, il n'en restera guère.

Parmi les détenus restait encore Blanqui qui n'avait que blasphèmes et injures à l'adresse du clergé catholique chaque fois que ses amis visitaient sa cellule. Les dépêches télégraphiques apprennent qu'il a été gracié le 8 juin.

— La colonisation de nos terres incultes occupe d'une manière toute particulière depuis quelque temps l'attention des véritables amis de l'agriculture, le besoin de donner de l'occupation à une classe nombreuse d'ouvriers actuellement sans ouvrage, nous en font une obligation. Afin de donner plus de vigueur à ce mouvement patriotique, les amis de la cause font un appel au Clergé. L'histoire de la colonisation dans son début, nous prouve d'ailleurs que son succès ne pourra être assuré qu'en autant qu'il y aura à la tête de ce mouvement des membres du clergé. Plusieurs

citoyens marquants du diocèse de Montréal, ayant en tête le courageux apôtre de la colonisation M. Antoine Labelle curé de St. Jérôme, l'ont tellement bien compris qu'ils ont sollicité le patronage de leur évêque pour l'établissement d'une société de colonisation. Mgr. Fabré s'est empressé de répondre au vœu de ses ouailles, et voici quelques extraits de la lettre qu'adressait Sa Grandeur à son clergé dans le but d'aider le bon fonctionnement de cette Société :

" Cette présente Lettre est pour vous engager à établir dans votre paroisse " la Société de Colonisation du Diocèse de Montréal " dont vous avez dû recevoir dernièrement le prospectus de la constitution; en lisant les règlements de cette Société vous avez pu vous convaincre de suite qu'il était facile de la faire fonctionner; une seule chose est requise: un peu de bonne volonté pour organiser, soit dans chaque paroisse soit dans chaque communauté, une escouade de zélateurs qui voudront se mettre à la tête de dizaines ou centaines pour collecter la contribution annuelle de dix centins; nous pensons que tout le succès de l'entreprise dépend du choix des zélateurs et zélatrices, et c'est pourquoi nous vous engageons à apporter un soin tout particulier à ce choix en organisant l'association, et ensuite vous n'aurez pour ainsi dire qu'à y avoir l'œil et à donner de temps en temps un petit mot d'encouragement. Vous pourrez, pour inaugurer l'œuvre, profiter de la fête de St. Isidore, patron de la Société.

" A ce jour, le 15 de mai, où déjà nos cultivateurs ont confié à la terre toutes leurs espérances, il pourrait y avoir une messe basse ou chantée, pour les biens de la terre et à l'intention de ceux qui y assisteraient; à cette messe, vous pourriez, dans une instruction, faire connaître la Société, son but, ses moyens, ses avantages; il serait facile de faire comprendre à vos populations qu'il est de leur intérêt propre de favoriser l'œuvre en question; car presque toutes les familles de nos cultivateurs ont de leurs membres à établir: au lieu de morceler les terres en autant de parties qu'il y a d'enfants, ou encore, ce qui est pire, au lieu de laisser les jeunes gens prendre le chemin des grandes villes ou des Etats-Unis, où la misère les attend presque infailliblement: combien plus avantageux ne serait-il pas pour eux et pour le pays de les voir s'établir sur des terres nouvelles? Là, avec un faible secours de leurs parents, ils sont sûrs de trouver l'aisance avant longtemps, et grâce à la protection de la Société en formation, ils seront certains de toujours jouir eux et leurs enfants, des douces consolations de la religion.

" Ah! comme il est triste le spectacle offert actuellement par les faubourgs de notre ville! Comme ils sont nombreux ceux qui manquent de vêtements, de logement, de pain! Or c'est surtout dans les familles et chez les jeunes gens venus de la campagne depuis quelques années, que la misère est des plus navrante.

" Si l'argent dépensé pour venir s'installer dans les villes avait été employé pour frais d'établissement sur les terres nouvelles, ces familles ne seraient pas dans un tel dénûment.

" Ces considérations, celle d'une messe par mois pour les associés et d'autres que saura vous suggérer votre zèle seront plus que suffisants pour obtenir de vos ouailles le petit sacrifice de dix centins.

" Nous prions St. Isidore de bénir et soutenir cette

œuvre que nous mettons sous sa protection, et d'obtenir du ciel pour pasteur et troupeaux, les plus précieuses bénédictions.

« Veuille aussi Marie, notre recours ordinaire en toutes nos sollicitudes, nous aider dans nos efforts communs et couronner de succès cette entreprise que nous lui recommandons de notre mieux pendant ce mois de Marie qui lui est consacré.

« Agréez, chers coopérateurs, l'assurance de toute l'affection de votre tout dévoué serviteur.

† EDOUARD, CHS. EV. de Montréal.

— A l'extrémité ouest de la province d'Ontario sur les bords fertiles du majestueux St. Laurent, le long des lacs Erié, Huron et Ste. Clair existent depuis plus d'un demi siècle, différentes colonies de Canadiens français, toutes filles de l'ancienne et importante colonie française, établie par Lamothe-Cadillac et à laquelle la populeuse et commerçante ville du Détroit doit son origine, mais qui toutes, plus ou moins ont reçu un accroissement notable par l'immigration de familles canadiennes-françaises du Bas-Canada. Elles sont toutes sous la juridiction du très-digne évêque de London, au diocèse duquel elles appartiennent. C'est à son habile et sage direction qu'elles doivent les progrès remarquables qu'elles ont faits dans ces dernières années, tant sous le rapport matériel que spirituel. Elles ne le cèdent en rien sous ce rapport aux paroisses les plus favorisées du diocèse, possédant la plupart de belles églises en brique et même en pierre et des résidences pastorales en rapport avec la maison de Dieu. Ce sont les paroisses d'Amherstburgh, St. Joseph de la Rivière-aux-Canards, Sandwich, Ste. Anne, Belle-Rivière, la Pointe-aux-Roches, Painscourt, St. François, French-settlement et quelques-unes mixtes, comme Windsor, Goderich, Borunna et Wallaceburg. Ces populations sont de mœurs paisibles et généralement sobres, dévoués à leurs pasteurs, sincèrement attachés à leurs mœurs et coutumes, mais surtout à la religion.

— Un grand nombre de personnes appartenant au clergé de différentes dénominations religieuses et laïques de New-York, ont organisé un nouveau mode de colonisation pour aider les citoyens pauvres de cette ville à aller s'établir dans l'Ouest.

— La crise ministérielle qui vient de se faire sentir dans la Province de Manitoba est l'objet de nombreux commentaires de la part de notre presse canadienne. D'après les dernières nouvelles il paraîtrait qu'une majorité anglaise intolérante a déclaré une guerre de race à nos compatriotes canadiens-français. Les Honorables MM. Royal et Delorme ont été forcés de résigner comme ministres du gouvernement de cette Province. Cet état de choses aura certainement pour but de refroidir l'élan d'émigration de nos compatriotes vers cette partie de la Puissance du Canada.

— Le *Métis*, journal publié à St. Boniface, Province de Manitoba, est entré le 29 mai dernier dans sa neuvième année d'existence. Nous souhaitons à ce vaillant défenseur des droits de la minorité au Manitoba une longue existence afin de lui permettre de soutenir les droits acquis à nos nationaux, aux dont une faction fanatique semble jalouse, d'après les malheureux événements qui viennent d'arriver. Ce journal qui est

l'œuvre de l'Hon. M. J. Royal ne faiblira pas à sa mission, nous en sommes certain.

— Son Excellence le Marquis de Lorne, Gouverneur-Général de la Puissance du Canada et son Altesse Royale la Princesse Louise sont actuellement en visite dans la ville de Québec.

La réception qui leur a été faite dans notre vieille capitale a été des plus somptueuses. Depuis leur arrivée dans cette ville les fêtes se succèdent d'un jour à l'autre.

Les colonnes de nos journaux de Québec sont remplies de détails intéressants qui seuls, s'ils étaient réunis ensemble, comprendraient un magnifique volume. Les adresses présentées aux nobles visiteurs par l'Université Laval et les Ursulines de Québec formeront une belle page de l'histoire de la visite des hôtes royaux de la ville de Québec.

— Samedi, 7 juin, Mgr. l'Archevêque Taschereau a fait les ordinations suivantes dans la Basilique de Notre-Dame de Québec :

Sous-Diacres : — MM. J. E. Feuiltault, de l'archidiocèse de Québec, et J. L. McDonald, du diocèse de Chatham.

Prêtres : — MM. Jos. S. Quinan, S. T. D., du diocèse d'Arichat, Cyrille Noël, de St. Michel ; Ls. Grégoire Auclair, St. Roch de Québec ; Michael-Peter O'Leary, St. Patrice de Québec ; Frs. Xavier Faguy, N. D. de Québec ; J. F. David Pampalon, N. D. de Québec ; Hugh McGratty, St. Patrice de Québec ; et Georges Guy, Ste. Anne de la Pocatière.

MM. Feuiltault et McDonald ont été ordonnés diacres le lendemain.

— Le Révd. M. Adolphe Légaré, ex-procureur au Séminaire de Québec, a pris possession de la cure de St. Denis de Kamouraska le 2 juin.

— Mercredi, 4 juin, plusieurs membres du clergé, un nombre considérable d'amis de l'éducation, répondant à l'appel qui leur avait été fait d'assister à une soirée littéraire, musicale et dramatique donnée par les élèves du Collège de Ste. Anne, à l'occasion de la fête de leur vénéré supérieur, le Révd. M. Chs. Trudelle. Pas moins de 600 personnes venaient assister à une de ces fêtes de famille où le père reçoit l'hommage de ses enfants, et applaudissaient aux démonstrations d'estime, de respect et de reconnaissance de la part d'élèves qui ont su correspondre au désir de leur vénéré supérieur, en se rendant dignes d'être décorés d'une manière solennelle pour leur noble travail, leurs sérieuses études, et mériter d'être associés à la *Société de l'Académie de "St. Thomas d'Aquin"*, qui a fait les frais de la première partie du programme de la soirée.

Le discours d'ouverture prononcé par M. Gilbert Miville, président de la Société, et le rapport semestriel de cette association, lu par le secrétaire M. Francis Tétu, nous ont démontré en effet que pour en devenir membre, il fallait avoir un grand nombre de devoirs inscrits au cahier d'honneur.

Les lauréats ont été tellement nombreux que le nombre des médailles ne fut pas suffisant pour les couronner tous.

La seconde partie du programme fut bien remplie par un drame intitulé *Archibald Cameron de Lochell* ou "Un épisode de la guerre de sept ans." C'était à

se croire en présence d'acteurs rompus à la scène, tellement les rôles ont été bien rendus ; plus encore, nous croyions même assister à un de ces combats qui illustrent nos ancêtres, si nous en exceptons cependant *Fontaine* qui paraissait passablement peureux. *Maître José*, peu au fait du maniement du fusil et un peu lent à faire *volte-face*, semblait bien décidé à donner maïlle à partir aux anglais : néanmoins, il a fait couler plus de larmes de joie que de sang, à la grande satisfaction de *Fontaine* qui, loin de *Josette*, aimait mieux, dans le bivouac, entendre chanter, faire des discours, raconter des histoires, qu'à tirer sur son semblable, et des auditeurs qui préféreraient mieux rire que pleurer.

Le costume des sauvages, plus dégagé que celui de *José*, et leurs allures étaient au parfait : c'était à se croire en face d'une tribu de Hurons.

Si nous avions un souhait à faire, ce serait qu'il y eût une deuxième répétition de ce drame le jour de la distribution des prix.

Pendant les entr'actes, la Bande du Collège, sous l'habile direction de M. L. Tremblay, ecclésiastique, exécuta les plus beaux morceaux de son répertoire. Le chant des élèves, sous la direction du Révd. M. J. B. Gosselin, a vivement intéressé l'auditoire.

L'organisateur de cette fête, le Révd. M. Chs. Bacon, mérite certainement les félicitations et les remerciements de tous ceux qui ont eu l'avantage d'assister à cette intéressante et récréative soirée.

— Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de la Puissance du Canada, sur la recommandation de l'honorable Ministre d'Agriculture, d'ordonner que l'importation ou l'introduction de bestiaux des Etats-Unis d'Amérique dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et l'Isle du Prince-Edouard, soit prohibée jusqu'au 6 septembre prochain.

CAUSERIE AGRICOLE

DÉFRICHEMENT DES TERRES INCULTES.

Par *défrichement*, on entend la mise en culture d'un terrain inculte, ou qui n'a été cultivé qu'à de longs intervalles, comme par exemple un bois debout, un terrain en friche qui n'a jamais été cultivé ou qu'on a cessé de cultiver et que les broussailles ont envahi, ou encore une prairie naturelle très-vieille. Dans ce cas, le défrichement s'applique non-seulement aux terres en bois debout, mais encore à toute terre inculte qu'on transforme en terre cultivable.

Les défrichements sont au nombre des opérations agricoles les plus importantes.

Les conditions de réussite sont d'abord le choix judicieux de la localité, et surtout d'un sol qui offre, après l'exécution des travaux, de défrichements ; un degré de fertilité suffisant pour indemniser le colon de ses travaux et de ses avances ; ensuite l'intelligence et la sagacité dans l'emploi des moyens, et la persistance à vaincre des obstacles souvent plus graves qu'on ne l'avait d'abord pensé ; enfin la possession d'une certaine somme d'argent, car il arrive bien souvent dans les opérations de cette nature, que les avances successives finissent par s'élever plus haut qu'on ne l'avait d'abord prévu.

En outre les besoins du chauffage, de construction

et même de la température exigent que la forêt existe en certains endroits. Les terrains défrichés doivent par intervalle alterner avec les terrains boisés. Un pays qui n'a plus de bois de constructions est un pays bien pauvre ; une contrée où il n'y a que des champs cultivés est bien plus exposée aux sécheresses. Pour arrêter les vents et les nuages qui produisent la pluie, il faut des points élevés, et les arbres dans ce cas rendent de grands services.

Ainsi donc, afin de favoriser la culture autant que possible, il doit y avoir des terrains qu'on ne doit point défricher. Pour cela, on choisit ceux de qualités médiocres. Malheureusement, dans la plupart des défrichements on ne s'en est pas tenu à cette règle. Aussi voyons-nous en culture, dans différents endroits du pays des terrains de qualité si mauvaise qu'ils paient à peine les frais d'exploitation ; nous voyons des paroisses dont la plupart des habitants sont dans la gêne, uniquement parce qu'ils n'ont pas été assez particuliers dans le choix du sol qu'ils voulaient exploiter. Il serait à désirer qu'à l'avenir l'on évitât cette grave erreur. Il vaut mieux s'éloigner des centres de nos anciennes paroisses pour faire choix d'un sol fécond qui paierait amplement les frais de mise en culture. Ces terres ne sont pas rares dans la Province de Québec, et nous en avons la preuve par grand nombre de paroisses qui il y a dix ans appartenaient à la forêt et aujourd'hui pourraient être envahies par les anciens établissements.

Il importe donc aux amis dévoués de l'agriculture, particulièrement aux directeurs de nos sociétés d'agriculture, de faciliter par tous les moyens possibles, l'établissement des centres pouvant offrir aux colons les meilleures terres ; pour cela il suffit de les leur faire connaître, de leur indiquer les endroits où le défrichement de la forêt pourrait être avantageux à ceux qui désirent se livrer à la culture de la terre. Grand nombre de sociétés d'agriculture s'occupent du défrichement des terres incultes dans leur arrondissement, en offrant des primes pour le plus grand nombre d'arpents défrichés : M. le Grand Vicaire Langévin pour le comté de Rimouski, M. le Notaire Narcisse Gauvreau pour le comté de Témiscouata, M. J. B. Dupuis, M. P. P. pour le comté de l'Islet, M. le Dr. P. LaRue, pour le comté de Portneuf, ainsi que le Président de la Société d'agriculture de Montmagny, se sont vivement occupés de cette question importante de la colonisation de nos terres incultes. Nous voudrions que ce mouvement se généralisât parmi toutes nos Sociétés d'agriculture ; les directeurs de ces sociétés pourraient s'associer aux efforts de nos sociétés de colonisation déjà établies. Les sociétés d'agriculture étant créées pour encourager l'agriculture du pays, la mise en culture des terres incultes doit nécessairement former partie de leur programme.

Pour notre part, l'établissement de nos terres incultes sera toujours un des objets de nos efforts constants. Le défrichement de la forêt étant la première opération de la mise en valeur du sol, il importe que cette question trouve une première place dans les colonnes d'un journal d'agriculture. Nous invitons donc les amis de la colonisation à nous seconder dans cette œuvre en nous faisant connaître les centres dans leur localité propres au défrichement et pouvant offrir aux colons un avenir de prospérité.

Choisissons donc des terres de bonne qualité, ne craignons pas pour cela de nous enfoncer plus avant dans la forêt, si en faisant ce sacrifice l'on peut être sûr qu'après quelques années on se trouvera en possession d'un sol généreux qui récompensera amplement nos frais de culture.

En divisant le sol sur lequel on veut opérer le défrichement, en deux catégories, nous avons en premier lieu des terres de mauvaise qualité qui rapporteraient plus en bois que soumises à l'état de culture; au lieu d'opérer le défrichement de ces terres, on devrait plutôt en favoriser le reboisement. Nous avons en second lieu les terres de première qualité; ce sont ces terres-là qui devraient être mises en culture. Cependant, parmi ces dernières, il en est quelques-unes que la prudence conseille de laisser en bois, malgré leur haute fertilité. Par exemple, celles qui sont en pentes très-rapides, ou sur le sommet d'une montagne, d'une colline, d'un coteau, ou encore sur le bord d'une rivière dont le courant rapide mine sans cesse les deux rives. Ces terres, quoiqu'étant de bonne qualité, ne devraient jamais être défrichées dans l'intérêt de la culture, car la racine des arbres fixe le sol et empêche d'être remués par les eaux. On voit en différents endroits la conséquence du défrichement de ces terres, car tous les printemps les eaux minent le sol, font descendre la terre végétale au bas des pentes et l'entraînent au loin.

Quant au sol en pente, la culture y est déjà si coûteuse, le labour si difficile à exécuter, qu'il n'y a presque pas de profit à le cultiver.

D'un autre côté, en laissant le sommet des coteaux, des collines, des montagnes, de même que les rives des cours d'eau rapides, en bois debout, le cultivateur procurera à ses animaux un ombrage très-utile; de même qu'il opposera une barrière naturelle très-avantageuse aux vents qui ne se feront jamais sentir avec violence dans la vallée, puis l'air en passant sous les arbres se rafraîchira, se purifiera et se chargera d'une humidité très-utile aux plantes; la surface du sol se trouvant alors moins desséchée par les rayons solaires, l'eau des ruisseaux et des sources ne tarira pas; au printemps, la fonte des neiges sera moins rapide et les inondations moins à craindre. En un mot, la présence des arbres aux endroits indiqués plus haut, régularisera la marche des eaux et diminuera considérablement les effets d'une sécheresse prolongée.

Dans les vieux pays on a si bien compris les avantages des arbres sur la production générale, que les gouvernements comme les individus font tous les ans des plantations considérables d'arbres forestiers. Dans notre Province, grâce aux efforts constants du regretté M. Levesque, de D'Aillebout, il existe même une société ayant pour but de favoriser la plantation des arbres forestiers; pour être membre de cette société, il suffit de s'engager à planter dans sa propre localité un nombre déterminé d'arbres forestiers. Nous regrettons que la mort nous ait enlevé le promoteur d'une société aussi importante; nous espérons cependant que quelques agronomes voudront bien s'occuper de poursuivre avec activité l'établissement de cette société, qui n'en était qu'à son début.

Il faut, l'avouer, jusqu'ici la plus grande insouciance a présidé sous ce rapport à tous nos défrichements;

le défricheur se hâte à la main, abat tout ce qui se présente devant lui, et rend la contrée déserte. Cette manière d'agir porte déjà ses fruits. La plupart des paroisses autrefois les mieux boisées sont complètement privées d'arbres; tellement que pour se procurer le bois de chauffage nécessaire pendant nos rudes hivers, il faut faire un long trajet; il en résulte des fatigues et une perte de temps considérable pour le charroyage; lorsqu'il s'agit de se procurer du bois de constructions, la distance à parcourir est encore plus forte.

Les défrichements de nos forêts ont toujours été faits sans discernement, au point de l'utilité des bois. La société qui a pour but le reboisement a donc son avantage, et mérite la plus grande considération de la part des amis de l'agriculture.

Le défricheur canadien, dans l'art du défrichement, a acquis une expérience très-longue, et c'est le fruit de cette expérience que nous voulons faire connaître à nos lecteurs.

Il faut d'abord savoir distinguer par la seule inspection des arbres, quelles sont les terres de bonne qualité, et quelles sont celles de qualité médiocre. Comme nous le disions plus haut, il est de l'intérêt du colon de faire choix de terres de première qualité; il sera, pour cela, obligé de s'éloigner des localités déjà défrichées, mais les inconvénients de cet éloignement disparaîtront bientôt. Les produits abondants qu'il obtiendra de ces terres attireront dans ce même endroit, d'autres colons, et c'est ainsi qu'au bout de quelques années il se trouvera établi au milieu d'une paroisse florissante.

Les étrangers qui nous arrivent d'Europe, anglais, écossais ou irlandais, sous ce rapport, nous donnent un exemple que nous devrions nous empresser de suivre. Il ne leur en coûte pas de s'enfoncer très-avant dans la forêt, quand ils ont l'espérance de trouver des terres de qualité supérieure. Suivons cet exemple; il est vrai que pour cela il faut beaucoup de courage, mais c'est avec du courage que l'on franchit tous les obstacles. D'ailleurs, l'espérance de se créer un bel avenir vaut bien la peine que pour un certain temps l'on fasse le sacrifice de l'éloignement.

(A suivre.)

Les petits oiseaux.

M. de Lavalette, dans son *Journal des Cultivateurs*, ne cesse chaque année de plaider la cause des petits oiseaux qui pour la destruction des insectes nuisibles rendent tant de services à l'agriculture. Une fois pour toutes, dit cet écrivain, nous devrions être raisonnables et ne pas chercher, par tous les moyens possibles, à faire disparaître cette harmonie merveilleuse de la nature que l'on ne peut cesser d'admirer; vous détruisez l'équilibre, donc l'ordre de la création n'existe plus, et prenez garde! il faudra longtemps pour le rétablir.

Allons! que les personnes raisonnables respectent les oiseaux, que les pères de familles surveillent leurs enfants, que les instituteurs et les institutrices dans les écoles fassent comprendre à leurs élèves combien il est important de conserver les oiseaux. Eh bien! si les conseils ne suffisent pas, il faut que la loi intervienne sévèrement et qu'elle protège ces petits êtres

que l'homme parfois ne sait pas et ne veut pas défendre.

Sous le titre "Protection des oiseaux, 27-28 Vict. C. 52," nous lisons dans le *Nouvelliste de Rimouski*, l'annonce suivante en date du 1er février 1879, portant la signature de E. E. Taché, Assistant-Commissaire du Département des terres de la Couronne de la Province de Québec :

"A l'exception des aigles et des oiseaux de la famille des aigles, des pigeons sauvages (tourtes), embrizes orizivores, martin-pêcheur, corbeaux ou corneilles, et des oiseaux appelés volailles, il est DÉFENDU,

Sujet à une pénalité variant depuis \$1 à \$10, avec dépens et à l'emprisonnement à défaut de paiement immédiat, de TUER ou BLESSER ou prendre d'aucune manière aucune espèce d'oiseaux, entre le 1er de mars et le 1er d'août."

Culture du radis.

Comme la semence du radis (raves) se fait à différents intervalles de l'été, suivant le besoin, nous croyons qu'il n'est pas trop tard d'entretenir nos lecteurs sur la culture de cette crucifère.

Durant l'été cette culture peut se poursuivre de quinzaine en quinzaine, afin de subvenir par ce moyen au besoin de la famille ou du marché. Quant au terrain, on choisira une position fraîche et ombragée, et un terrain naturellement humide. Les radis exposés à une trop forte chaleur, se fendent par la base et se creusent dans l'intérieur; ils ne sont plus alors mangeables.

Ce serait une erreur de croire que les radis semés en saison normale exigent un sol très-meuble; ils se plaisent, au contraire, dans les terrains frais et consistants, et l'on doit toujours tendre à ramener les terres trop légères à ces conditions, on les piétinant fortement avant et après les semis.

Le semis ne sera jamais trop épais et la graine sera toujours très peu enterrée.

Le point essentiel, dans la culture du radis, est d'activer leur végétation; plus elle sera rapide, plus ils seront tendres. Dans de bonnes conditions, on doit aboutir en trois semaines; mais pour obtenir ce résultat, il ne faut leur marchandor ni le fumier ni l'eau; le premier sera toujours employé très-décomposé et les arrosages seront toujours journaliers. Cette croissance rapide permet d'associer les radis à d'autres plantes d'un développement plus lent: carottes, oignons, laitue, etc.; mais il sera bon alors de ne jeter que peu de graines dans chaque planche.

La graine de radis peut être produite l'année même du semis ou l'année suivante; dans le premier cas, on choisira les radis les plus parfaits parmi les premiers semés, afin que les plantes aient le temps de mûrir leurs semences; dans le second, on s'adressera, au contraire, aux semis de l'automne, et les radis seront conservés pendant l'hiver à l'abri dans du sable à peu près set: dans l'un comme dans l'autre cas, ils seront repiqués à distance convenable dans une terre substantielle; les tiges seront munies de tuteurs; et, lorsque les siliques seront jaunes, les plantes seront arrachées et suspendues dans un local aéré. La graine achèvera de s'y parfumer et pourra se conserver pendant quatre ou cinq ans.

Apiculture.

Des abeilles.—Elles sont d'un grand profit à la maison, par le miel, la cire et les essaims qu'elles donnent elles ne coûtent rien à nourrir, et ne demandent seulement que quelques soins.

Dans les pays chauds, une ruche pleine rapporte 9 à 10 livres de miel par an, et au moins 3 à 4 livres dans les pays froids, et cela quand elles n'essaieraient qu'une fois pendant la saison d'été; il y en a qui donnent deux bons essaims.

Chez chaque cultivateur, on peut en avoir une certaine quantité. Elles réussissent parfaitement dans notre climat, et il serait à désirer qu'il y en eût beaucoup.

Espèce, génération, police et génie des abeilles.— Dans chaque espèce d'abeilles, on distingue des individus de trois genres: la reine, qui est la seule femelle de toute espèce; les faux-bourçons, qui sont les mâles, et les ouvrières, qui n'ont aucun sexe, et qu'on nomme pour cette raison *neutres*.

On ne trouvera pas des abeilles de ces trois genres en tout temps dans une ruche: les faux-bourçons, vers la fin de l'été, sont exclus de la république, ou massacrés par les abeilles ouvrières; il n'en paraît plus qu'au printemps suivant après la première ponte de la reine. Quoiqu'il y ait plusieurs jeunes femelles dans la ruche, après la première ponte, il est toujours vrai que la reine en est aussi la seule femelle, parce que les jeunes ne pondent point dans leur domicile de naissance, elles attendent le départ des essaims pour se mettre à la tête.

Trois sortes d'abeilles dans une ruche.— Ces mouches à miel qu'on nomme proprement *abeilles*, composent presque tout l'essaim, et sont quelquefois au nombre de 15 à 16 mille dans une ruche: c'est sur elles que roule tout l'ouvrage. Les *bourçons*, d'une couleur plus obscure, n'ont pas d'aiguillon. La *reine* des abeilles qui est une mouche plus longue que les bourçons, mais qui est une mouche plus grosse, à proportion de sa longueur, d'une couleur plus vive et plus rougeâtre, est la mère de toutes les autres, c'est d'elle qu'elles proviennent toutes, soit bourçons ou abeilles. On ne voit guère plus de trois femelles dans une ruche, et d'ordinaire, il n'y en a qu'une seule, qui est la reine, surtout après l'hiver. Cette mouche est plus pesante que les autres.

(A suivre.)

Culture des pommes de terre.

La pomme de terre demande un sol léger et peu calcaire. Le sol qui la reçoit doit être parfaitement propre, préparé par un labour profond à l'automne, et par un second labour un mois à peu près avant sa plantation.

Plus on plante tard, moins il faut enterrer les tubercules; il suffit qu'elles soient à l'abri de la gelée et des rayons du soleil. Dès qu'elles sont sorties, on donne un labour à l'arrière, puis on herse pour les découvrir et nettoyer le sol. Enfin, on les butte quelque temps après par un second labour ou à la pioche. Si l'on néglige une de ces deux opérations, on constatera une grande différence dans la vigueur des tiges.

Le choix de la semence a la plus grande importance. 1o. Il faut à l'égard des tubercules que l'on destine à la semence avoir pris le moyen de les empêcher de germer, en les mettant dans un lieu frais et en les remuant souvent. Le premier germe étant le meilleur, s'il file en cave il affaiblit, d'autant le tubercule.

2o. De changer au moins tous les deux ans sa semence. Il est facile avoir pour cela de s'entendre avec un cultivateur d'une autre localité qui cultive des pommes de terre d'une nature

différente à celle que nous avons cultivé depuis deux à trois ans. La plupart des espèces dégèrent rapidement, nous avons vu des pommes de terre, notamment les *Early roses*, dont le rendement a baissé après avoir été cultivé trois ans dans le même champ. C'est ce qui explique la faveur momentanée dont jouissent les pommes de terre qui nous viennent des pays étrangers. Les résultats, merveilleux d'abord, vont toujours en baissant, et l'on est obligé de revenir aux espèces du pays, qui donneraient les mêmes bons résultats si l'on prenait pour elles les mêmes précautions.

Il importe de ne planter que de beaux tubercules, et de ne pas faire la sottise et misérable économie de réserver pour la plantation ce qui ne peut servir pour le ménage. Pourquoi ferait-on une dépense considérable pour l'achat d'énormes étalons, si l'on devait obtenir d'aussi beaux extraits avec des chevaux de race médiocre ? Il en est des fruits comme des animaux, il faut pour les deux pratiquer la sélection. Pour nous convaincre de la chose, nous en avons fait l'expérience. Nous avons planté en conséquence, dans le même champ, de petits tubercules et de gros tubercules partagés en deux. A nombre égal de souches, les seconds ont rendu trois fois plus que les premiers. Ne sachant si ce résultat devait être attribué au germe lui-même ou à la quantité de nourriture qu'il avait puisée dans la semence, nous avons planté de petits tubercules, et à côté, des fractions de gros tubercules de même poids que les petits. Cette expérience a donné les mêmes résultats que la précédente.

Nourriture verte donnée au cheval.

Parmi les questions d'hygiène vétérinaire qui intéressent le plus les cultivateurs, il faut compter au premier rang l'administration du vert, c'est-à-dire la question de savoir à quel point la nourriture verte a des avantages pour la santé de nos animaux domestiques et pour la bonne économie de l'exploitation.

Pour ce qui regarde le cheval, nous empruntons au *Cultivateur de la Suisse* les renseignements suivants dont nos cultivateurs pourront tirer profit :

Les chevaux sont nourris, dans l'état de domesticité, des aliments les plus substantiels, et notamment de fourrages faucés et de graines ; ce n'est pas sans raison qu'on les soumet à ce régime, et, pour en reconnaître la cause, il suffit de considérer leur tempérament, leurs habitudes, les rudes travaux auxquels ils sont soumis, etc., c'est seulement dans le jeune âge qu'ils sont soumis à la nourriture verte. encore en est-il quelques-uns qui sont nourris au sec.

Le régime absolu du vert doit donc être administré avec circonspection aux chevaux ; et ce n'est que dans le cas de maladie qu'ils devront y être mis, car lorsqu'ils sont obligés de supporter des travaux durs et fatigants, il leur devient inutile et même nuisible, puisqu'ils perdent, comme on le dit vulgairement, leur haleine et leurs jarrets.

Autant le vert est inutile aux chevaux dont nous venons de parler, autant il devient nécessaire à ceux qui sont dégoûtés et qui maigrissent sans cause apparente ; à ceux chez qui le travail de la dentition se complète ; à ceux que des fatigues excessives ont affaiblis.

On reconnaît que le vert a été avantageux au cheval qui en est nourri, lorsqu'après cinq ou six jours la peau est souple et se couvre d'une poussière grasse ; que le poil devient plus luisant ; les urines plus abondantes, la physionomie plus vive et plus gaie ; que le cheval le mange avec plus d'appétit, que ses excréments qui, les premiers jours, étaient liquides, sont plus consistants et mieux élaborés.

Quand, au contraire, le vert est nuisible aux chevaux, ils restent tristes, et ils sont faibles, leur poil se hérissé, leur peau se dessèche, leur ventre est tendu, leurs jambes et leur fourreau s'engorgent, leurs excréments sont liquides, et l'on y remarque des urins d'herbe non altérés : les chevaux qui présentent ces symptômes doivent être remis à une nourriture sèche et bien choisie.

Emplacement du rucher.

Aimant le calme, les abeilles doivent être placées dans le jardin et non dans la basse-cour ; et, dans le jardin, il faut établir le rucher de manière qu'on ait à passer le moins possible devant les ruches, surtout pendant la bonne saison, au moment où les abeilles sortent en grand nombre. Si elles reçoivent des soins, ou si l'on veut pratiquer une récolte sur les ruches, c'est toujours par derrière qu'il faut les approcher et

les opérer, pour ne pas déranger nos travailleuses et pour éviter d'en être piqué. Il ne faut donc pas adosser les ruches à un mur, comme on le fait trop souvent, ou les placer devant une allée fréquentée. Il faut avant tout les mettre à l'abri des vents dominants.

Les abeilles qui vont butiner s'arrêtent de préférence dans les lieux où l'air est tranquille, près des buissons, le long des haies et des bois, dans de petits vallons, où elles trouvent du miel et du pollen en plus grande abondance que dans des lieux battus par les vents. Elles se fatiguent en voltigeant de fleur en fleur ; elles se fatiguent encore en revenant à leur demeure après avoir complété leur petit chargement. D'un vol rapide elles franchissent de grands espaces, s'envolent par un vent contraire. Mais en approchant de leur ruche, elles ralentissent leur vol, et s'avancent en tournant pour la bien reconnaître ; la méprise serait funeste et leur coûterait la vie. Si, dans ce moment, elles rencontrent un courant d'air ou un vent tourbillonnant, qui les écarte et les repousse au loin, elles sont forcées de tourner de nouveau pour reconnaître leur demeure. Après avoir lutté longtemps, les plus vigoureuses arrivent ; les autres tombent sans pouvoir se relever, surtout si l'air est froid et si le ciel est couvert de nuages ; la terre est jonchée d'abeilles mortes ou mourantes. Cela n'arrive pas dans un air tranquille.

On choisira donc le moins éventé et le moins fréquenté, car les abeilles tombées et engourdies pourront se relever, si le soleil vient les réchauffer et si l'on ne marche pas dessus.

Après les vents froids, il faut éviter les rayons ardents du soleil. On croit généralement qu'un rucher n'est pas bien situé s'il n'est pas au grand soleil : l'emplacement le plus chaud passe pour le meilleur. C'est une erreur. Les abeilles se plaisent à l'ombre lorsqu'elles ne travaillent point ; elles n'aiment le soleil que pendant leur travail, quand elles sont en pleine campagne ; il les anime et les soutient alors. Quand on ne peut pas recueillir un essaim après qu'il s'est fixé quelque part, on s'empresse de le couvrir, parce que l'ombre l'empêche de se relever. Veut-on dissiper un groupe sur le devant d'une ruche, on n'a qu'à la découvrir dans le plus grand chaud du jour et l'exposer à des rayons brûlants ; bientôt les abeilles se retirent sous la ruche, sur les côtés, ou sur le derrière. Elles prospèrent dans les épaisseurs fortes ; elles s'y plaisent et les recherchent, parce qu'elles y trouvent une température uniforme et une ombre propice.

Il ne faut donc pas placer les ruches en plein soleil et les établir, comme on le fait trop souvent, au pied des rochers élevés où la chaleur est souvent insupportable à l'homme ; car les rayons ardents du soleil, outre qu'ils incommode les abeilles, font voir, par les grandes chaleurs, le miel couler des ruches ainsi exposées au soleil. Comment s'étonner, après cela, que de bonnes ruches disparaissent à l'arrière saison ?

On se trompe encore en croyant que les ruches les plus frappées du soleil produisent des essaims plus hâtifs et plus nombreux. Si le soleil chauffe pendant le jour, les ruches découvertes, la fraîcheur les impressionne également pendant la nuit, et ce passage alternatif du chaud au froid fait plus de mal que de bien aux abeilles. Il vaut mieux, dans toute circonstance et en toute saison, placer les ruches à l'ombre ou bien au soleil levant, ou encore au soleil couchant, et les couvrir d'un surtout de paille bien garni. Abrisées, les abeilles conservent la chaleur uniforme qui leur est nécessaire, qui ne les trompe jamais, et qui n'altère par leurs travaux.

Choses et autres.

Emigrants vers Manitoba. M. Charles Lalime, l'actif agent d'émigration aux Etats-Unis, doit confondre au commencement de juillet prochain, un nouveau détachement d'émigrants à Manitoba. Les personnes du Canada qui voudraient se joindre à ce détachement, pourront s'adresser d'ici au 20 juin à M. Lalime, qui se fera un plaisir de se rendre utile à tous autant que possible. Voici son adresse : Charles Lalime, Stackwell's Block, Worcester, Massachusetts.

La Mechanic's Bank.—Cette Banque a fermé ses portes la semaine dernière, et ses billets n'ont plus cours maintenant. Toutefois, ceux qui en ont ne devront pas les surifier. Car dans un temps relativement court (trois mois au plus) les billets de la *Mechanic's* seront payés en entier, savoir : cent cents par piastre. Lorsqu'une banque ferme ses portes, il est d'usage

que les porteurs de billets les sacrifient à vil prix. Ils ont tort. L'expérience des deux banques " Jacques Cartier " et " Méchant's " en 1875 a prouvé au public que l'on avait eu tort de vendre à moitié prix les billets d'une banque qui a suspendu ses paiements.

Ceux de nos lecteurs qui ont de ces billets devront les garder pendant quelque temps afin d'en recevoir le plein montant. — *Gazette de Joliette.*

Exportations d'animaux. — Le nombre de bêtes à cornes exportées pendant cette saison est de 7,260. L'année dernière, à cette époque, 3,356 animaux seulement, tant canadiens qu'américains furent exportés.

Le nombre exporté cette année est donc près de deux fois plus considérable qu'il l'était l'année dernière à même époque.

Le nombre de moutons exportés depuis l'ouverture de la navigation est de 1,179, contre 841 l'année dernière. Le steamer *Eart King* est parti le 8 juin au matin, de Montréal, ayant à son bord 120 animaux à destination de Londres.

RECETTES

Conservation du bouillon.

La meilleure manière de conserver le bouillon consiste à retirer la viande et les légumes du pot aussitôt qu'on a trempé la soupe et le potage du jour. On passe le bouillon dans un tamis fin; on le laisse ainsi jusqu'au lendemain dans un endroit frais; mais si la température est chaude, on y ajoute pour chaque pinte une pincée de carbonate de soude. La première altération du bouillon est le passage à l'aigre; le carbonate de soude s'empare de l'acide qui se forme alors, et le bouillon conserve sa saveur. Le lendemain ou le surlendemain, on fait bouillir ce même bouillon, et on enlève une écume blanche occasionnée par l'acide carbonique qui se dégage. Si le bouillon n'offre alors aucun indice d'acide, on le conserve ainsi jusqu'au troisième jour, s'il a contracté une odeur de sûr, on ajoute du carbonate de soude.

Comment rendre les cuirs imperméables.

On fait une solution d'eau savonneuse contenant un peu plus d'une once de savon par pinte d'eau, et on trempe le cuir dans cette solution. Le liquide est décomposé par l'acide tanannique ou tout autre acide, et se transforme en acide gras insoluble dans l'eau qui agit directement sur les pores du cuir. On peut faire l'essai de ce procédé qui n'est pas coûteux et qui en cas de bonne réussite donnerait les résultats les plus avantageux non-seulement pour les chaussures, mais encore dans une foule d'autres circonstances.



PROVINCE DE QUÉBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVÉS

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la " Gazette Officielle de Québec ") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite

demande), dans la " Gazette Officielle de Québec " en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la " Gazette Officielle " adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comté des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les " deux premières semaines " de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 12 avril 1879.



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 20 mai 1879.

IL est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 3e jour de juillet prochain.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années en chaque cas, entre les Bureaux ci-après nommés :

Arthabaskaville et Chestor, trois fois par semaine.

Avignon et Matapédia, une fois par semaine.

Clapham et Inverness, deux fois par semaine.

St.-Casimir et St.-Ubalde, trois fois par semaine.

St.-Stanislas et St.-Tite, trois fois par semaine.

A dater du 1er OCTOBRE 1879. Soumissions recevables à OTTAWA, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 20 JUIN 1879.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Postes ci-haut mentionnés et aux Bureaux intermédiaires, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

Bureau de l'Inspecteur des postes, }
Québec, 1er mai 1879.

W. G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Québec, 6 mai 1879.